

G.I.R. MARALPIN

GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN
Secrétariat 49 avenue Cernuschi - 06500 MENTON
Tél/Fax (33) 93353517

BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉRO 3 - NOVEMBRE 1996

ÉDITORIAL

Quelques mois à peine d'existence légale auront suffi à notre association pour s'engager dans la vie active sous les meilleurs auspices, puisque le GIR pourra dorénavant se prévaloir du parrainage flatteur de la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA), organisation non gouvernementale unanimement respectée pour son rôle décisif dans la conception et l'entrée en vigueur de la Convention Alpine (cf. encadré infra).

L'intérêt attesté de nos premiers dossiers, comme la pertinence de nos propositions aux récents congrès où notre association était invitée (Congrès des Alpes, Conférence de la CIPRA), ne sont pas étrangers à la bienveillante considération dont notre association a bénéficié d'emblée.

Il revient à nous tous de mériter cette confiance, tant auprès des mouvements associatifs qui nous ont ouvert les colonnes de leurs bulletins, que des institutions qui nous accueillent dans leurs structures de réflexion (cf., en page 2, "Information sur Métropole Azuréenne"), notamment en veillant tout particulièrement à l'objectivité et à la qualité de nos travaux.

A cette fin, il a été convenu de conférer à nos prochaines réunions le caractère d'ateliers, ciblés sur un ou au plus deux thèmes.

Ces réunions de travail, qui accorderont la priorité à la finalisation de nos premiers documents, se dérouleront à fréquence mensuelle, en principe, les seconds mardis de chaque mois.

La première de ces réunions se tiendra à la Faculté de Droit de l'UNCA (cf. encadré page 2) le mardi 10 décembre et sera consacrée à la finalisation du document "Solutions alternatives à la percée autoroutière du Mercantour", ainsi qu'à l'examen des demandes et propositions de travaux dirigés (stages et mémoires).

Le Bureau

Post-scriptum - Le Bureau a la douleur de faire part, aux amis et adhérents du GIR Maralpin, de la disparition de notre estimé collègue Gérard GUIEU, Professeur émérite à l'Université de Provence, décédé des suites d'un accident dans le massif du Mercantour, et de celle de Marie GASPERINI, étudiante, accidentellement périée sur nos rivages, fille de notre excellent ami Eric GASPERINI, Maître de Conférences à l'UNCA.

Le G.I.R. Maralpin désormais membre de CIPRA-France et partenaire de CIPRA-International

Tandis que la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA-International) témoignait son intérêt pour les premiers travaux du GIR Maralpin en l'invitant à la réunion de son Comité directeur et de son Assemblée annuelle des délégués, le 10 octobre dernier à Igls (Autriche), l'Assemblée générale de la CIPRA-France ratifiait, le 16.09.1996, l'adhésion du GIR Maralpin.

Notre Association est donc désormais partenaire d'organismes et d'associations prestigieuses (*) dont les travaux et l'action ont débouché sur la Convention Alpine, à ce jour ratifiée par la quasi-totalité des pays de l'Arc Alpin (dont Monaco et la France).

Au sein de la CIPRA, le GIR s'appliquera à analyser et à faire connaître les spécificités de l'extrémité occidentale et méridionale de l'Arc Alpin. Notre Groupe bénéficiera, pour cette tâche, de tout l'appui de CIPRA-France dont l'Assemblée générale a d'ores et déjà décidé la publication et la diffusion de notre "Dossier Mercantour".

(*) Sont membres du Comité français de la CIPRA : Amis de la Nature, Agence pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement, Club Alpin Français, Centre International pour la Protection de la Montagne, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (France Nature Environnement), Mountain Wilderness France, Parcs Nationaux de la Vanoise, du Mercantour, et des Ecrins.

COTISATIONS

Le fonctionnement de l'association entraîne des frais importants qui ne peuvent plus être couverts par le seul secrétariat. Aussi, est-il fait appel à nos membres actifs, à nos membres associés, et à d'éventuels membres bienfaiteurs, pour qu'ils adressent d'urgence au secrétariat un chèque, libellé à l'ordre du GIR Maralpin, de 200 francs (ou de montant supérieur).

INFORMATIONS SUR "MÉTROPOLE AZURÉENNE"

Le projet

Le projet "Métropole azuréenne", lancé le 29 mars 1996 par la Préfecture des A.-M., le Conseil Général, la Ville de Nice et la Chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur (CCI), a pour objectif de créer une charte de développement économique intitulé "Métropole 2015". A cet effet, les quatre partenaires (G4) de ce projet ont "...souhaité voir l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux des Alpes-Maritimes participer ... lui donner consistance" en constituant à leur intention une série de commissions de projet "...lieux d'accueil, d'expression et de propositions, mais sans pouvoir décisionnel".

Les commissions

Elles sont au nombre de six :

- Enseignement supérieur, recherche, hautes technologies
Secrétariat assuré par la CCI - Président : M. Michel LAFON
- Tourisme, culture, patrimoine
Secrétariat assuré par la Ville de Nice - Président : M. Pierre GOURAND
- Aménagement, infrastructures, transports, logement, foncier
Secrétariat assuré par le Conseil Général des A.-M. - Président : M. le Professeur. André DAUPHINE
- Environnement, espaces naturels, agriculture, montagne
Secrétariat assuré par le Conseil Général des A.-M. - Président : M. François BERAUDO
- Economie, entreprises, emploi, insertion
Secrétariat assuré par la CCI - Président : M. Francis PERUGINI
- International, transfrontalier, arc latin
Secrétariat assuré par la Ville de Nice - Président : M. Jean TOUSCOZ

Ces commissions se sont généralement organisées en sous-commissions ou même en groupes de travail.

Calendrier général des commissions

- La phase d'inventaire
4 sessions ont été prévues, les premières avec la participation de conférenciers invités :
la première (de présentation) à mi-juin/mi-juillet, la seconde (de propositions) à mi-septembre/mi-octobre, la troisième (de travaux) à mi-octobre/mi-novembre, et la quatrième (de conclusions) à mi-novembre/mi-décembre.
- Janvier 1997
Présentation du projet de charte aux partenaires (G4) ainsi qu'à la région PACA
- Février 1997
Cinquième session. Présentation des travaux de chaque commission
- Mars-avril 1997
Présentation publique de la charte de développement économique

Prochaines réunions annoncées

- Aménagement, infrastructures, transports, logement, foncier
Vendredi 29 novembre, à 16 h, au Conseil Général, salle des Services généraux, bâtiment Estérel
- Environnement, espaces naturels, agriculture, montagne
Mardi 3 décembre, à 16 h 30, au Conseil Général, salle des Services généraux, bâtiment Estérel
- International, transfrontalier, arc latin
Mercredi 11 décembre, à 17 h, à l'Hôtel-de-Ville de Nice, salle du Conseil municipal
- Tourisme, culture, patrimoine
Lundi 16 décembre, à 17 h, à l'Hôtel-de-Ville de Nice, salle du Conseil municipal

PARTICIPATION DU GIR

Le GIR, informé de manière fortuite en septembre sur ce projet (qui n'avait été porté à la connaissance, ni du public, ni de celle des organisations non institutionnelles), a obtenu d'y être associé de plein droit à partir d'octobre, alors que la troisième série de sessions était déjà engagée.

Le secrétariat du GIR tient à la disposition de ceux de nos adhérents qui le souhaitent, l'ensemble des comptes-rendus et textes des communications qui lui ont été aimablement transmis par les organisateurs. Il appelle l'attention de nos adhérents sur l'intérêt de ces commissions et l'importance d'y participer. Il leur précise toutefois que les interventions orales doivent être sollicitées préalablement, par écrit et par son entremise, auprès des Présidents de commission, sur des formulaires qu'il tient également à leur disposition.

INVITATION (ANNONCE UNIQUE)

PROCHAINE REUNION

Mardi 10 Décembre 1996

à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis

7 avenue Robert Schuman, NICE

Bâtiment principal, salle 426 (entrée loge du concierge - dernier étage)

de 18 heures à 20 heures

A l'ordre du jour de cette réunion de travail :

- finalisation du document "Solutions alternatives à la percée autoroutière du Mercantour" (ce document peut être adressé sur demande à ceux des participants qui en seraient à ce jour dépourvus)
- mise en place et financement des projets de recherche (stages, mémoires et thèses)
- contributions du GIR aux travaux des commissions de "Métropole Azuréenne"